

CONFÉRENCE INTERNATIONALE
HÔTEL « CLUB DU LAC TANGANIKA » BUJUMBURA, BURUNDI (23-25 MARS 2009)

THÈME :
LE GÉNOCIDE ET LES RESPONSABILITÉS EN AFRIQUE CENTRALE .

=====

EXPOSÉ :
**«LA SITUATION AU BURUNDI ET L'IMPÉRATIF DE LA JUSTICE : COMMENT PRÉVENIR LA
POURSUITE ET LA GÉNÉRALISATION DU GÉNOCIDE ?
LE TRAVAIL DIFFICILE DE L'ASSOCIATION POUR LA LUTTE
CONTRE LE GÉNOCIDE (AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO) ».**

Par le Professeur BAMBONEYEHO VENANT, Président de l'Association pour la lutte Contre le génocide

INTRODUCTION

Chaque fois que l'horreur du génocide s'abat sur un peuple, les réactions spontanées se traduisent toujours par des controverses passionnelles et violentes . En effet, face au plus grave des crimes contre l'humanité, les aveux sont pratiquement impossibles . Du reste, les spécialistes ont établi que la perpétration du « Mal Absolu » n'est jamais un effet du hasard . Car, même si chaque génocide est unique en son genre , tous les génocides sont l'aboutissement d'une très longue préparation , qui peut durer des siècles .

Les étapes de ce drame sont nombreuses : la classification des êtres humains , réduits à l'état de produits de laboratoire comme prétendait le faire la fausse science de l'Ethnologie; la symbolisation de chaque groupe pour créer des sentiments de sympathie ou d'antipathie suivant les cas; la déshumanisation du groupe déjà ciblé comme l'ennemi à supprimer; la polarisation des rancœurs contre ce groupe ; l'identification des membres du groupe; l'organisation du projet d'en finir avec ce même groupe; l'extermination et aussitôt la négarion du crime des crimes .

C'est pour cette raison que le génocide ne dit jamais spontanément son nom . Bien au contraire, son propre est de se camoufler . Découlant d'une auto-intoxication absolument délirante, il se manifeste par des réflexes destructeurs quasi-mécaniques . Personne n'assume ni cette intoxication, ni les forfaits réflexes . De plus, le génocide va toujours de pair avec d'autres crimes contre l'humanité et des crimes de guerre à répétition .

Face à ce drame, la solidarité humanitaire devient absolument indispensable . La création de l'O.N.U. après les deux guerres mondiales de la première moitié du 20ème siècle est partie de ce constat . Et, parmi les premières décisions de l' O.N. U. , il faut citer la **CONVENTION POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION DU CRIME DE GÉNOCIDE**, approuvée par l'Assemblée Générale le 09-12-1948, pour entrer en vigueur le 12-01-1951 . Normalement , tous les pays qui ont ratifié cette Convention et les autres pactes internationaux y relatifs devraient toujours se sentir obligés de s'y référer, si leurs peuples n'ont malheureusement pas pu éviter ce drame sur leur parcours historique .

Le présent exposé s'articule autour de trois préoccupations : nous reviendrons d'abord sur la procédure de constat et de qualification de la triste réalité du génocide au Burundi , nous évoquerons ensuite les fausses solutions adoptées par les décideurs Burundais et la Communauté Internationale, et nous passerons en revue pour terminer les défis du combat contre le génocide dans la société civile Burundaise .

CHAPITRE I : LA TRISTE RÉALITÉ DU GÉNOCIDE AU BURUNDI .

=====

Le Burundi a adhéré à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en 1952 , par l'intermédiaire de l'autorité coloniale , adhésion confirmée au lendemain de l'indépendance . Un décret présidentiel est revenu sur cet engagement du Burundi le 21-07-1996 , la veille du dépôt du Rapport S/1996/682 au Secrétariat Général de

l'ONU par la Commission Internationale d'Enquête, qui venait de constater le génocide contre les Tutsi du Burundi . Ce même rapport a été agréé et rendu public par le Conseil de Sécurité de l'ONU le 24-09-1996, et par le Gouvernement du Burundi le 09-10-1996, lors d'un Conseil Extraordinaire des Ministres . Le gouvernement du Burundi a même introduit auprès de l'ONU, après ce processus de constat et de qualification , une demande officielle pour la création d'un *Tribunal Pénal International pour le Burundi* .

I.1. CONSTAT ET QUALIFICATION DU GÉNOCIDE SUR LE PLAN NATIONAL .

Sur le plan interne, les partis politiques de l'opposition et les associations des natifs des diverses provinces du Burundi ont dénoncé ce mal absolu depuis l'époque des faits . En décembre 1993, les partis politiques d'opposition ont publié un rapport accablant sur le drame, de même que la société civile , en juillet 1996, au bout d'une semaine d'information et de réflexion sur le génocide .

En septembre 1994, dans une "Convention de gouvernement" , les partenaires politiques Burundais, toutes tendances confondues, avaient déjà reconnu la triste réalité du génocide et avaient exigé une demande officielle à qui de droit , pour l'organisation d'une enquête internationale sur ce drame . Dans la requête signée par le Président de la République, le 24/01/1995, « *pour la constitution d'une Commission Internationale d'enquête judiciaire au Burundi* », la référence ci-après ne laisse aucun doute sur l'option du Gouvernement du Burundi .

Il est bon de rappeler ici que cette même Convention a été signée également par les Représentants Spéciaux du Secrétaire Général de l' ONU et de l'OUA, en qualité d'observateurs.

« *Aux termes de l'article 36 de la Convention, « il est demandé de recourir à une mission d'enquête judiciaire internationale, composée de personnalités compétentes et neutres pour enquêter sur le putsch du 21 octobre 1993, sur ce que les partenaires politiques ont convenu d'appeler génocide sans préjudice aux résultats des enquêtes nationales et internationales indépendantes, et sur les différents crimes à connotation politique perpétrés depuis octobre 1993 » .*

I.2. CONSTAT ET QUALIFICATION DU GÉNOCIDE AU BURUNDI SUR LE PLAN INTERNATIONAL .

Une Commission Internationale d'Enquête des Nations – Unies pour le Burundi a été créée par la Résolution 1012 du Conseil de Sécurité, signée le 28/08/1995 . Cette Commission , présidée par l'éminent juriste *Edilbert RAZAFINDRAZAMBO*, a procédé à toutes les investigations nécessaires et a déposé le Rapport N° S/1996/682, agréé et rendu public par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, par la Lettre N°S/1996/780, signée le 24/09/1996 par son Président, Monsieur *Alfredo LOPEZ CABRAR* .

Au paragraphe 481 de ce Rapport, ladite Commission écarte les allégations si répandues comme quoi ce génocide pouvait- ô scandale !- se justifier par la tragique disparition d'un Chef d'Etat assassiné quelques mois seulement après son élection, dans une tentative criminelle de coup d'Etat : « *Les massacres de Tutsis, loin de constituer uniquement une manifestation d'hostilité de la part d'un groupe politique ou ethnique contre un autre groupe étaient une tentative d'extermination totale de l'ethnie tutsie . Les Tutsis n'ont pas été massacrés dans un accès de violence, mais systématiquement traqués .* »

Tout à fait conséquente dans sa logique, la Commission a fait au Conseil de Sécurité la recommandation qui s'imposait après un tel constat : « *Ayant conclu que des actes de génocide ont été perpétrés contre la minorité Tutsi au Burundi en octobre 1993, la Commission est d'avis qu'une compétence internationale doit s'exercer à l'égard de ces actes .* » (§ 496)

De plus, une Commission d'enquête des Nations-Unies a fait constater, en République Démocratique du Congo en 1998, la coalition des milices génocidaires de ce pays avec celles du Rwanda et du Burundi dans son Rapport N°S/1998/777 . Dans un autre rapport de cette

même Commission, le *Rapport N° S/1997/1010*, il est bien indiqué que ce constat se base sur la découverte d'une Convention de coopération signée à BUKAVU le 22 Mai 1995, par le haut commandement des *ex-FAR (Forces Armées Rwandaises)* et le *CNDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie)* et son aile armée (*Forces de Défense de la Démocratie, FDD*) d'origine Burundaise, officialisant la coopération entre les deux parties dans les domaines politiques et militaires . (Voir : §§ 46-47) A tous ces tristes constats, il faut ajouter la déposition du Rapporteur Spécial des Droits de l'Homme au Burundi, lors de la *56ème Session de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U.*, qui va exactement dans le même sens .

Du côté de la société civile internationale, il faut citer notamment le *Rapport d'Amnesty International*, sorti en Janvier 2000, et celui de *Human Rights Watch*, publié le mois suivant , qui dénoncent la même Convention, une collusion de tous les dangers pour la Sous-Région .

Malgré tous ces efforts de constat et de qualification de la triste réalité du génocide , les décideurs Burundais et la Communauté Internationale ont malheureusement opté pour de fausses solutions . Comme il s'agit précisément d'un crime dont la dernière étape est toujours sa propre négation, les passions du négationnisme et du révisionnisme durent toujours très longtemps, et amenuisent toujours les chances du "plus jamais ça" .

CHAPITRE II : LES FAUSSES SOLUTIONS FACE AU GÉNOCIDE CONSTATÉ AU BURUNDI .

=====

Il est vrai que chaque pays a ses problèmes et que les responsabilités sont toujours partagées dans le combat pour la vie , qui doit rester permanent . Parmi les principes stratégiques de ce combat, le plus important est celui de sérier les problèmes et de s'occuper d'abord des plus dangereux, sans négliger les autres pour autant .

Quand un peuple est aux prises avec le plus grave des crimes contre l'humanité, ses efforts doivent logiquement se concentrer d'abord là-dessus avant toute autre chose . Cette attitude n'a malheureusement pas caractérisé les décideurs Burundais, et encore moins la Communauté Internationale, l'ONU en tête . Et pourtant, cette Communauté Internationale était fortement représentée dans ce malheureux Burundi, précisément aux prises avec un génocide dûment constaté par une Commission Internationale d'enquête, créée sur demande officielle du Gouvernement concerné par le Conseil de Sécurité des Nations – Unies .

D'un côté comme de l'autre, c'était comme si le drame devait être considéré comme une occasion rêvée pour raviver les rancoeurs accumulées depuis longtemps autour de la gestion politique et économique du pays . Le résultat de cette attitude injustifiable fut une tricherie incroyable avec la triste réalité et une série de pourparlers improvisés , soit disant pour un moindre mal .

II.1. UN GÉNOCIDE CONSIDÉRÉ COMME STRATÉGIE D'UN COMBAT POLITIQUE ...

Par Médiateurs et Représentants Spéciaux interposés, l'ONU et la Communauté Internationale ont relativisé et ont fait pratiquement ignorer la constatation du génocide des Tutsi du Burundi , de même que la recommandation faite par la Commission Internationale d'Enquête pour un recours à une Compétence Judiciaire Internationale . Cette attitude a entraîné de force les politiciens Burundais dans cette dérive de tous les dangers . Les responsables du drame, quant à eux, ont applaudi, car ils n'attendaient que cela .

Nelson Mandela, alors nouveau « Médiateur de paix » au Burundi après Julius Nyerere, a déclaré à Arusha en Tanzanie, le 21-02-2000, lors du Sommet des Chefs d'Etats de la Région marquant la reprise des pourparlers suspendus depuis le décès du premier Médiateur, que la guerre civile ne pourra pas s'arrêter au Burundi tant que la minorité Tutsi continuerait à monopoliser le pouvoir . D'après lui, « *l'un des sujets les plus critiques* , c'est qu'une minorité de 15% de la population puisse continuer à monopoliser le pouvoir politique, économique et militaire. Aussi longtemps que cette situation perdurera, on ne pourra

pas parvenir à la paix et à la stabilité au Burundi . » C'est comme si le Médiateur confondait les Tutsi du Burundi avec les Blancs d'Afrique du Sud ...

De son côté, Monsieur Koffi Annan, alors Secrétaire Général de l'ONU, venait de faire une déclaration toute aussi négationniste , le 19-01-2000, lors d'une réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU, à laquelle participait également Nelson Mandela . *« Une partie peut juger qu'elle a droit à la sympathie du monde, parce qu'elle représente une minorité ethnique, le même groupe qui a été victime du génocide au Rwanda . L'autre partie peut , d'une façon tout aussi plausible , se considérer comme la victime, à l'heure actuelle, du régime minoritaire oppresseur . »* Et pourtant, c'est bien ce Secrétaire Général qui a transmis le 25/07/1996 au Président du Conseil de Sécurité le Rapport n°S/1996/682 , et qui a reçu en retour la lettre S/1996/780 du 24/09/1996, pour rendre public ledit Rapport et féliciter les Commissaires pour *« ce travail de la plus grande utilité , effectué dans des conditions très difficiles »* .

A propos des Hutu et des Tutsi du Burundi, la schématisation à outrance évoquée plus haut a finalement fait oublier une réalité pourtant observable dans notre histoire : un malheur qui s'abat sur les uns ne laisse jamais les autres tranquilles .

En plus de ces arrières-pensées qui ne laissent aucune chance à la vérité et encore moins à la justice, des injonctions de pourparlers et de négociations aboutissent à des accords imposés. Enfin, c'est la fameuse « science » incertaine de la « Justice Transitionnelle » qui devait s'en mêler, notamment par des consultations suivies par les uns et les autres sans jamais produire les miracles promis ...

II.2. LA TRANSFORMATION DES PRÉTEXTES DU GÉNOCIDE EN SUJETS DE NÉGOCIATIONS .

L'idéal de la « résolution pacifique des conflits » a quelque chose d'attrayant , mais il reste vrai que l'on ne peut jamais trouver la « vraie solution » à un problème dont on ne maîtrise pas la données . Il ne suffit même pas de maîtriser les données, encore faut-il en tenir compte jusqu'au bout .

La publication officielle du Rapport des Nations-Unies sur le génocide des Tutsi au Burundi a coïncidé avec la période d'investiture du Gouvernement de transition issu du coup d'État du 25/07/1996 . Dans son discours d'investiture, le nouveau Chef de l'État a donné au peuple Burundais l'espoir d'une réaction vigoureuse contre le mal absolu . *« Dans ce pays, déclara-t-il, il y a eu des actes de génocide contre des populations innocentes ciblées. Il faut stopper cette hémorragie . Il faut stopper cette barbarie . (...) Nous ne pouvons pas nous résigner au génocide, cette ignominie . Le peuple Burundais n'en veut pas . Ceux qui persistent à l'enchaîner dans ce piège ne l'aiment pas . Ils le tiennent en otage . Cela doit cesser . »*

Près de deux ans plus tard, le 07/05/1998, le même Chef d'Etat recevait le Secrétaire Général des Nations-Unies, en visite au Burundi . Dans son message adressé à l'illustre hôte, le Président de la République a tenu à lui rappeler la responsabilité de l'ONU dans le suivi du grave dossier du génocide au Burundi . *« En saluant l'appui que Vous avez décidé d'accorder au système judiciaire au Burundi, a-t-il insisté, nous voudrions que la compétence internationale recommandée par la Commission Internationale d'Enquête ad hoc sur le Burundi soit mise en place, pour décourager définitivement l'idéologie du génocide et ses maîtres penseurs, qui bénéficient jusque aujourd'hui encore de l'appui de certains milieux à travers le monde . »*

Le public Burundais ignorait que plus d'une année avant, le 10/03/1997, le Gouvernement du Burundi , représenté par son Ministre de l'Énergie et des Mines, avait déjà conclu un accord secret avec la rébellion génocidaire du CNDD à Rome, sous les auspices de la Communauté SAN EGIDIO , représentée par Andrea Riccardi . Pendant tout ce temps , le même Gouvernement déclarait au peuple Burundais que le CNDD n'était pas digne d'être considéré comme son interlocuteur .

Mais le caractère clandestin des Négociations préparatoires à cet accord ne les a pas empêchés de rassembler nombre de personnalités étrangères très connues , comme Rino Serri, Sénateur italien, Mohamed Sahnoun, Envoyé Spécial de l'ONU et de l'OUA au Burundi, Félix Moshu, Représentant du Président Julius Nyerere, Aldo Ajello, Envoyé Spécial

de l'UE au Burundi, Howard Wolpe, Envoyé Spécial du Président B. Clinton, Richard W. Bogosian, du Département d'Etat des USA, W.A.W. Nhlapo, Envoyé Spécial de la République Sud-Africaine , et Matteo Zuppi, de la Communauté San Egidio .

Les premières révélations de ces négociations de Rome ont produit un véritable choc dans l'opinion au Burundi . Le « Gouvernement en place » avait commencé par nier publiquement ce qu'il savait pertinemment , avant d'assumer finalement le défi lancé à tous ceux qui se sont engagés à lutter contre le génocide dûment constaté . En fait , les enjeux de ces négociations étaient équivoques et inavouables, parce que le génocide devait d'abord être banalisé, pour ensuite donner de force le pouvoir à la rébellion , faute de victoire militaire, quitte à négocier d'autres accords par la suite, après avoir démantelé l'armée coupable notamment du coup d'état sanglant du 21/10/1993 .

Et , finalement, les fameuses négociations d'Arusha ne furent qu'une couverture de la mise en application de l'Accord de Rome .

CHAPITRE III : LES DÉFIS DU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE AU BURUNDI

=====

L'horreur du génocide appelle de la part de toute personne normalement constituée une dénonciation percutante et infatigable . Une fois la folie meurtrière arrêtée, la clarification et la justice sont indispensables pour un retour décisif à la normale . Parmi les pires ennemis à combattre, il faut mentionner tout spécialement les « assassins de la mémoire » comme les appelle Pierre Vidal Naquet, car , si l'on ne parvient pas à préserver la mémoire d'un génocide, une « mémoire vigilante », selon les termes de Nicolas Mayugi, la machine infernale peut toujours ressurgir en d'autres temps , par d'autres acteurs et sous d'autres prétextes .

Mais, loin de nourrir la rancune ou le désir de vengeance, cette mémoire vise à conjurer à jamais la contamination et la continuation du « Mal Absolu » .

Le Burundi d'aujourd'hui semble plutôt orienté vers l'oubli et le miracle « vérité-réconciliation ». Un miracle programmé n'en est plus un . Une Commission de l'ONU qui voulait compléter ce mécanisme par l'instauration d'une « compétence judiciaire spéciale » n'a pas réussi à convaincre le gouvernement concerné .

Un autre défi que l'on ne peut oublier , c'est que le combat contre le génocide ne peut faire oublier les violences de masses qu'il provoque toujours, avec risques de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, tout aussi inamnistiables et imprescriptibles . Au lieu de s'épuiser dans des « guerres de génocides », chaque drame doit également faire l'objet d'une clarification objective et être soumis à l'épreuve de la vérité et aux rigueurs de la loi nationale et internationale . C'est ainsi , par exemple , que les horreurs de 1972 notamment au Burundi devraient faire l'objet d'une enquête internationale comme ceux de 1993 .

III.1. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNE.

La présence au sein des institutions politiques nationales de partis politiques et de personnes ayant participé à la conception et à l'exécution du génocide a bloqué, comme on devait s'y attendre, l'établissement des responsabilités tant individuelles que collectives . Cela a eu pour conséquence une culture de l'impunité , obstacle à toute velléité d'une justice saine et à tout rétablissement d'un ordre social humainement acceptable .

En d'autres termes, les « *assassins de la mémoire* » de diverses origines se sont retrouvés à l'avant-plan de la scène nationale, mus par les intérêts égoïstes les plus divers :

- génocidaires rompus à la technique de la dissimulation, du mensonge et du négationnisme;
- rescapés traumatisés et allergiques au moindre souvenir de l'enfer ;
- objecteurs de conscience ayant refusé l'ordre de tuer et échappé à la mort, mais toujours intimidés et menacés ;

- observateurs proches ou lointains , soi-disant non directement concernés et préférant le silence pudique à toute évocation du « mal absolu » , de peur d'être montrés du doigt comme « ennemis de la paix » .

Face à la « triste réalité », ce sont donc ces esprits paralysés qui se retrouvent, à l'aise avec la « politique de l'autruche » , la langue de bois, le discours conventionnel vide de toute substance et rendu parfois horriblement cynique par une désespérante prétention à la modération, à l'équilibre, voire même à la neutralité . Les plus dangereux « assassins de la mémoire » sont de cette race . De bonne ou de mauvaise foi, le résultat est malheureusement toujours le même : le « négationnisme » et le « révisionnisme », dont les dramatiques conséquences sont bien connues dans l'histoire de l'humanité .

III. 2. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNATIONAL .

Comme rappelé plus haut, la « Communauté Internationale » était massivement représentée aux « négociations secrètes » de San Egidio, au bout desquelles la rébellion a pu imposer aux représentants du Gouvernement, sous les applaudissements de l'assistance, la transformation d'un génocide dûment constaté par une « Commission Internationale d'Enquête » créée par l'ONU, en une « guerre de libération » contre le « monopole des Tutsi au pouvoir » . C'est le fameux « accord secret » signé le 10-03-1997 .

Le 21-02-2000, dans le cadre des fameuses « négociations » d'Arusha, un Sommet des Chefs d'Etat de la Région , auquel prenaient également part une forte Représentation du reste de la « Communauté Internationale » , a donné tout son appui à Nelson Mandela, Médiateur aux négociations publiques , qui devaient en fait servir de « couverture » pour la mise en application de l'accord signé à San Egidio . Etaient présents à ce Sommet : les présidents Yoweri Museveni de l'Uganda, Benjamin Mkapa de la Tanzanie, Pasteur Bizimungu du Rwanda, Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Joachim Chissano du Mozambique et Pierre Buyoya du Burundi, et le Vice-Président du Kenya, George Saitoti . Participaient également à ce Sommet : Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'OUA, Charles Josselin, Ministre Français Délégué à la Coopération, Peter Hain, ministre chargé des Affaires Africaines en Grande Bretagne, Louis Michel, chef de la diplomatie Belge, ainsi que Howard Wolpe, Envoyé Spécial des Etats-Unis pour la Région des Grands-Lacs .

Tout ce monde était donc réuni à maintes reprises pour applaudir la même erreur d'approche des ravages d'un génocide dont l'idéologie était déjà manifeste depuis le début de la seconde moitié du 20ème siècle . Tous les partis politiques, toutes les associations de la société civile qui se sont inscrits en faux face contre cette orientation injustifiable du « dossier-Burundi » se sont heurtés à la désapprobation systématique des représentants de la « Communauté Internationale » . C'est pour cette raison que pour le Burundi d'aujourd'hui, tout le monde a déjà constaté que les « transitions » dont parlent les politiciens d'ici et d'ailleurs ne sont qu'un « passage de la guerre à la guerre continuée » , et non un « passage de la guerre à la paix » .

CONCLUSION .

Il faudra bien, qu'un jour, émerge à nouveau dans notre pays, une conscience nationale agguerrie par toutes les tragédies de son histoire et capable de faire échec à l'intégrisme génocidaire et à toutes les violences, par une puissante dynamique d'auto-désintoxication collective . Car, il est urgent de remplacer le réflexe de tuer pour survivre par la passion de sauver pour vivre ensemble . Tous ces efforts doivent être consentis par le peuple éprouvé et appuyés ensuite par une solidarité humanitaire agissante.

Notre *Association pour la lutte contre le génocide*(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO) a été agréée par la loi Burundaise depuis le 19-08-1997, pour préserver sans exacerber la mémoire du génocide dûment constaté, réclamer justice et réparation pour les victimes et les rescapés et favoriser la protection de toute la société contre le Mal Absolu par la promotion du « PLUS JAMAIS ÇA »

Malheureusement, suspectée injustement et parfois étouffée par le pouvoir local et les représentants de la « Communauté Internationale », notre Association poursuit son chemin dans des conditions très difficiles . Nous restons malgré tout convaincus que la seule voie de sortie crédible pour le Burundi comme pour tout autre peuple aux prises avec le crime des crimes n'est autre que le recours à la loi nationale et au droit international ad hoc, sur base d'une vérité objective, après l'arrêt de la folie meurtrière . Aucun calcul politicien ne peut faire oublier que le génocide est un crime imprescriptible , inamnistiable et impardonnable , en vertu des pactes et conventions du droit international auxquels le Burundi a adhéré devant le concert des Nations .

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que ce crime des crimes a également secoué les pays voisins , comme le Rwanda et la République Démocratique du Congo , dans le cadre de cette solidarité humanitaire que nous appelons de tous nos voeux .

de l'UE au Burundi, Howard Wolpe, Envoyé Spécial du Président B. Clinton, Richard W. Bogosian, du Département d'Etat des USA, W.A.W. Nhlapo, Envoyé Spécial de la République Sud-Africaine , et Matteo Zuppi, de la Communauté San Egidio .

Les premières révélations de ces négociations de Rome ont produit un véritable choc dans l'opinion au Burundi . Le « Gouvernement en place » avait commencé par nier publiquement ce qu'il savait pertinemment , avant d'assumer finalement le défi lancé à tous ceux qui se sont engagés à lutter contre le génocide dûment constaté . En fait , les enjeux de ces négociations étaient équivoques et inavouables, parce que le génocide devait d'abord être banalisé, pour ensuite donner de force le pouvoir à la rébellion , faute de victoire militaire, quitte à négocier d'autres accords par la suite, après avoir démantelé l'armée coupable notamment du coup d'état sanglant du 21/10/1993 .

Et , finalement, les fameuses négociations d'Arusha ne furent qu'une couverture de la mise en application de l'Accord de Rome .

CHAPITRE III : LES DÉFIS DU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE AU BURUNDI

=====

L'horreur du génocide appelle de la part de toute personne normalement constituée une dénonciation percutante et infatigable . Une fois la folie meurtrière arrêtée, la clarification et la justice sont indispensables pour un retour décisif à la normale . Parmi les pires ennemis à combattre, il faut mentionner tout spécialement les « assassins de la mémoire » comme les appelle Pierre Vidal Naquet, car , si l'on ne parvient pas à préserver la mémoire d'un génocide, une « mémoire vigilante », selon les termes de Nicolas Mayugi, la machine infernale peut toujours ressurgir en d'autres temps , par d'autres acteurs et sous d'autres prétextes .

Mais, loin de nourrir la rancune ou le désir de vengeance, cette mémoire vise à conjurer à jamais la contamination et la continuation du « Mal Absolu » .

Le Burundi d'aujourd'hui semble plutôt orienté vers l'oubli et le miracle « vérité-réconciliation ». Un miracle programmé n'en est plus un . Une Commission de l'ONU qui voulait compléter ce mécanisme par l'instauration d'une « compétence judiciaire spéciale » n'a pas réussi à convaincre le gouvernement concerné .

Un autre défi que l'on ne peut oublier , c'est que le combat contre le génocide ne peut faire oublier les violences de masses qu'il provoque toujours, avec risques de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, tout aussi inamnistiabiles et imprescriptibles . Au lieu de s'épuiser dans des « guerres de génocides », chaque drame doit également faire l'objet d'une clarification objective et être soumis à l'épreuve de la vérité et aux rigueurs de la loi nationale et internationale . C'est ainsi , par exemple , que les horreurs de 1972 notamment au Burundi devraient faire l'objet d'une enquête internationale comme ceux de 1993 .

III.1. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNE.

La présence au sein des institutions politiques nationales de partis politiques et de personnes ayant participé à la conception et à l'exécution du génocide a bloqué, comme on devait s'y attendre, l'établissement des responsabilités tant individuelles que collectives . Cela a eu pour conséquence une culture de l'impunité , obstacle à toute velléité d'une justice saine et à tout rétablissement d'un ordre social humainement acceptable .

En d'autres termes, les « *assassins de la mémoire* » de diverses origines se sont retrouvés à l'avant-plan de la scène nationale, mus par les intérêts égoïstes les plus divers :

- génocidaires rompus à la technique de la dissimulation, du mensonge et du négationnisme;
- rescapés traumatisés et allergiques au moindre souvenir de l'enfer ;
- objecteurs de conscience ayant refusé l'ordre de tuer et échappé à la mort, mais toujours intimidés et menacés ;

- observateurs proches ou lointains , soi-disant non directement concernés et préférant le silence pudique à toute évocation du « mal absolu » , de peur d'être montrés du doigt comme « ennemis de la paix » .

Face à la « triste réalité », ce sont donc ces esprits paralysés qui se retrouvent, à l'aise avec la « politique de l'autruche » , la langue de bois, le discours conventionnel vide de toute substance et rendu parfois horriblement cynique par une désespérante prétention à la modération, à l'équilibre, voire même à la neutralité . Les plus dangereux « assassins de la mémoire » sont de cette race . De bonne ou de mauvaise foi, le résultat est malheureusement toujours le même : le « négationnisme » et le « révisionnisme », dont les dramatiques conséquences sont bien connues dans l'histoire de l'humanité .

III. 2. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNATIONAL .

Comme rappelé plus haut, la « Communauté Internationale » était massivement représentée aux « négociations secrètes » de San Egidio, au bout desquelles la rébellion a pu imposer aux représentants du Gouvernement, sous les applaudissements de l'assistance, la transformation d'un génocide dûment constaté par une « Commission Internationale d'Enquête » créée par l'ONU, en une « guerre de libération » contre le « monopole des Tutsi au pouvoir » . C'est le fameux « accord secret » signé le 10-03-1997 .

Le 21-02-2000, dans le cadre des fameuses « négociations » d'Arusha, un Sommet des Chefs d'Etat de la Région , auquel prenaient également part une forte Représentation du reste de la « Communauté Internationale » , a donné tout son appui à Nelson Mandela, Médiateur aux négociations publiques , qui devaient en fait servir de « couverture » pour la mise en application de l'accord signé à San Egidio . Etaient présents à ce Sommet : les présidents Yoweri Museveni de l'Uganda, Benjamin Mkapa de la Tanzanie, Pasteur Bizimungu du Rwanda, Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Joachim Chissano du Mozambique et Pierre Buyoya du Burundi, et le Vice-Président du Kenya, George Saitoti . Participaient également à ce Sommet : Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'OUA, Charles Josselin, Ministre Français Délégué à la Coopération, Peter Hain, ministre chargé des Affaires Africaines en Grande Bretagne, Louis Michel, chef de la diplomatie Belge, ainsi que Howard Wolpe, Envoyé Spécial des Etats-Unis pour la Région des Grands-Lacs .

Tout ce monde était donc réuni à maintes reprises pour applaudir la même erreur d'approche des ravages d'un génocide dont l'idéologie était déjà manifeste depuis le début de la seconde moitié du 20ème siècle . Tous les partis politiques, toutes les associations de la société civile qui se sont inscrits en faux face contre cette orientation injustifiable du « dossier-Burundi » se sont heurtés à la désapprobation systématique des représentants de la « Communauté Internationale » . C'est pour cette raison que pour le Burundi d'aujourd'hui, tout le monde a déjà constaté que les « transitions » dont parlent les politiciens d'ici et d'ailleurs ne sont qu'un « passage de la guerre à la guerre continuée » , et non un « passage de la guerre à la paix » .

CONCLUSION .

Il faudra bien, qu'un jour, émerge à nouveau dans notre pays, une conscience nationale agguerrie par toutes les tragédies de son histoire et capable de faire échec à l'intégrisme génocidaire et à toutes les violences, par une puissante dynamique d'auto-désintoxication collective . Car, il est urgent de remplacer le réflexe de tuer pour survivre par la passion de sauver pour vivre ensemble . Tous ces efforts doivent être consentis par le peuple éprouvé et appuyés ensuite par une solidarité humanitaire agissante.

Notre *Association pour la lutte contre le génocide*(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO) a été agréée par la loi Burundaise depuis le 19-08-1997, pour préserver sans exacerber la mémoire du génocide dûment constaté, réclamer justice et réparation pour les victimes et les rescapés et favoriser la protection de toute la société contre le Mal Absolu par la promotion du « PLUS JAMAIS ÇA »

Malheureusement, suspectée injustement et parfois étouffée par le pouvoir local et les représentants de la « Communauté Internationale », notre Association poursuit son chemin dans des conditions très difficiles . Nous restons malgré tout convaincus que la seule voie de sortie crédible pour le Burundi comme pour tout autre peuple aux prises avec le crime des crimes n'est autre que le recours à la loi nationale et au droit international ad hoc, sur base d'une vérité objective, après l'arrêt de la folie meurtrière . Aucun calcul politicien ne peut faire oublier que le génocide est un crime imprescriptible , inamnistiable et impardonnable , en vertu des pactes et conventions du droit international auxquels le Burundi a adhéré devant le concert des Nations .

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que ce crime des crimes a également secoué les pays voisins , comme le Rwanda et la République Démocratique du Congo , dans le cadre de cette solidarité humanitaire que nous appelons de tous nos voeux .

de l'UE au Burundi, Howard Wolpe, Envoyé Spécial du Président B. Clinton, Richard W. Bogosian, du Département d'Etat des USA, W.A.W. Nhlapo, Envoyé Spécial de la République Sud-Africaine , et Matteo Zuppi, de la Communauté San Egidio .

Les premières révélations de ces négociations de Rome ont produit un véritable choc dans l'opinion au Burundi . Le « Gouvernement en place » avait commencé par nier publiquement ce qu'il savait pertinemment , avant d'assumer finalement le défi lancé à tous ceux qui se sont engagés à lutter contre le génocide dûment constaté . En fait , les enjeux de ces négociations étaient équivoques et inavouables, parce que le génocide devait d'abord être banalisé, pour ensuite donner de force le pouvoir à la rébellion , faute de victoire militaire, quitte à négocier d'autres accords par la suite, après avoir démantelé l'armée coupable notamment du coup d'état sanglant du 21/10/1993 .

Et , finalement, les fameuses négociations d'Arusha ne furent qu'une couverture de la mise en application de l'Accord de Rome .

CHAPITRE III : LES DÉFIS DU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE AU BURUNDI

=====

L'horreur du génocide appelle de la part de toute personne normalement constituée une dénonciation percutante et infatigable . Une fois la folie meurtrière arrêtée, la clarification et la justice sont indispensables pour un retour décisif à la normale . Parmi les pires ennemis à combattre, il faut mentionner tout spécialement les « assassins de la mémoire » comme les appelle Pierre Vidal Naquet, car , si l'on ne parvient pas à préserver la mémoire d'un génocide, une « mémoire vigilante », selon les termes de Nicolas Mayugi, la machine infernale peut toujours ressurgir en d'autres temps , par d'autres acteurs et sous d'autres prétextes .

Mais, loin de nourrir la rancune ou le désir de vengeance, cette mémoire vise à conjurer à jamais la contamination et la continuation du « Mal Absolu » .

Le Burundi d'aujourd'hui semble plutôt orienté vers l'oubli et le miracle « vérité-réconciliation ». Un miracle programmé n'en est plus un . Une Commission de l'ONU qui voulait compléter ce mécanisme par l'instauration d'une « compétence judiciaire spéciale » n'a pas réussi à convaincre le gouvernement concerné .

Un autre défi que l'on ne peut oublier , c'est que le combat contre le génocide ne peut faire oublier les violences de masses qu'il provoque toujours, avec risques de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, tout aussi inamnistiables et imprescriptibles . Au lieu de s'épuiser dans des « guerres de génocides », chaque drame doit également faire l'objet d'une clarification objective et être soumis à l'épreuve de la vérité et aux rigueurs de la loi nationale et internationale . C'est ainsi , par exemple , que les horreurs de 1972 notamment au Burundi devraient faire l'objet d'une enquête internationale comme ceux de 1993 .

III.1. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNE.

La présence au sein des institutions politiques nationales de partis politiques et de personnes ayant participé à la conception et à l'exécution du génocide a bloqué, comme on devait s'y attendre, l'établissement des responsabilités tant individuelles que collectives . Cela a eu pour conséquence une culture de l'impunité , obstacle à toute velléité d'une justice saine et à tout rétablissement d'un ordre social humainement acceptable .

En d'autres termes, les « *assassins de la mémoire* » de diverses origines se sont retrouvés à l'avant-plan de la scène nationale, mus par les intérêts égoïstes les plus divers :

- génocidaires rompus à la technique de la dissimulation, du mensonge et du négationnisme;
- rescapés traumatisés et allergiques au moindre souvenir de l'enfer ;
- objecteurs de conscience ayant refusé l'ordre de tuer et échappé à la mort, mais toujours intimidés et menacés ;

- observateurs proches ou lointains , soi-disant non directement concernés et préférant le silence pudique à toute évocation du « mal absolu » , de peur d'être montrés du doigt comme « ennemis de la paix » .

Face à la « triste réalité », ce sont donc ces esprits paralysés qui se retrouvent, à l'aise avec la « politique de l'autruche » , la langue de bois, le discours conventionnel vide de toute substance et rendu parfois horriblement cynique par une désespérante prétention à la modération, à l'équilibre, voire même à la neutralité . Les plus dangereux « assassins de la mémoire » sont de cette race . De bonne ou de mauvaise foi, le résultat est malheureusement toujours le même : le « négationnisme » et le « révisionnisme », dont les dramatiques conséquences sont bien connues dans l'histoire de l'humanité .

III. 2. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNATIONAL .

Comme rappelé plus haut, la « Communauté Internationale » était massivement représentée aux « négociations secrètes » de San Egidio, au bout desquelles la rébellion a pu imposer aux représentants du Gouvernement, sous les applaudissements de l'assistance, la transformation d'un génocide dûment constaté par une « Commission Internationale d'Enquête » créée par l'ONU, en une « guerre de libération » contre le « monopole des Tutsi au pouvoir » . C'est le fameux « accord secret » signé le 10-03-1997 .

Le 21-02-2000, dans le cadre des fameuses « négociations » d'Arusha, un Sommet des Chefs d'Etat de la Région , auquel prenaient également part une forte Représentation du reste de la « Communauté Internationale » , a donné tout son appui à Nelson Mandela, Médiateur aux négociations publiques , qui devaient en fait servir de « couverture » pour la mise en application de l'accord signé à San Egidio . Etaient présents à ce Sommet : les présidents Yoweri Museveni de l'Uganda, Benjamin Mkapa de la Tanzanie, Pasteur Bizimungu du Rwanda, Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Joachim Chissano du Mozambique et Pierre Buyoya du Burundi, et le Vice-Président du Kenya, George Saitoti . Participaient également à ce Sommet : Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'OUA, Charles Josselin, Ministre Français Délégué à la Coopération, Peter Hain, ministre chargé des Affaires Africaines en Grande Bretagne, Louis Michel, chef de la diplomatie Belge, ainsi que Howard Wolpe, Envoyé Spécial des Etats-Unis pour la Région des Grands-Lacs .

Tout ce monde était donc réuni à maintes reprises pour applaudir la même erreur d'approche des ravages d'un génocide dont l'idéologie était déjà manifeste depuis le début de la seconde moitié du 20ème siècle . Tous les partis politiques, toutes les associations de la société civile qui se sont inscrits en faux face contre cette orientation injustifiable du « dossier-Burundi » se sont heurtés à la désapprobation systématique des représentants de la « Communauté Internationale » . C'est pour cette raison que pour le Burundi d'aujourd'hui, tout le monde a déjà constaté que les « transitions » dont parlent les politiciens d'ici et d'ailleurs ne sont qu'un « passage de la guerre à la guerre continuée » , et non un « passage de la guerre à la paix » .

CONCLUSION .

Il faudra bien, qu'un jour, émerge à nouveau dans notre pays, une conscience nationale agguerrie par toutes les tragédies de son histoire et capable de faire échec à l'intégrisme génocidaire et à toutes les violences, par une puissante dynamique d'auto-désintoxication collective . Car, il est urgent de remplacer le réflexe de tuer pour survivre par la passion de sauver pour vivre ensemble . Tous ces efforts doivent être consentis par le peuple éprouvé et appuyés ensuite par une solidarité humanitaire agissante.

Notre *Association pour la lutte contre le génocide*(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO) a été agréée par la loi Burundaise depuis le 19-08-1997, pour préserver sans exacerber la mémoire du génocide dûment constaté, réclamer justice et réparation pour les victimes et les rescapés et favoriser la protection de toute la société contre le Mal Absolu par la promotion du « PLUS JAMAIS ÇA »

Malheureusement, suspectée injustement et parfois étouffée par le pouvoir local et les représentants de la « Communauté Internationale », notre Association poursuit son chemin dans des conditions très difficiles . Nous restons malgré tout convaincus que la seule voie de sortie crédible pour le Burundi comme pour tout autre peuple aux prises avec le crime des crimes n'est autre que le recours à la loi nationale et au droit international ad hoc, sur base d'une vérité objective, après l'arrêt de la folie meurtrière . Aucun calcul politicien ne peut faire oublier que le génocide est un crime imprescriptible , inamnistiable et impardonnable , en vertu des pactes et conventions du droit international auxquels le Burundi a adhéré devant le concert des Nations .

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que ce crime des crimes a également secoué les pays voisins , comme le Rwanda et la République Démocratique du Congo , dans le cadre de cette solidarité humanitaire que nous appelons de tous nos voeux .

de l'UE au Burundi, Howard Wolpe, Envoyé Spécial du Président B. Clinton, Richard W. Bogosian, du Département d'Etat des USA, W.A.W. Nhlapo, Envoyé Spécial de la République Sud-Africaine , et Matteo Zuppi, de la Communauté San Egidio .

Les premières révélations de ces négociations de Rome ont produit un véritable choc dans l'opinion au Burundi . Le « Gouvernement en place » avait commencé par nier publiquement ce qu'il savait pertinemment , avant d'assumer finalement le défi lancé à tous ceux qui se sont engagés à lutter contre le génocide dûment constaté . En fait , les enjeux de ces négociations étaient équivoques et inavouables, parce que le génocide devait d'abord être banalisé, pour ensuite donner de force le pouvoir à la rébellion , faute de victoire militaire, quitte à négocier d'autres accords par la suite, après avoir démantelé l'armée coupable notamment du coup d'état sanglant du 21/10/1993 .

Et , finalement, les fameuses négociations d'Arusha ne furent qu'une couverture de la mise en application de l'Accord de Rome .

CHAPITRE III : LES DÉFIS DU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE AU BURUNDI

=====

L'horreur du génocide appelle de la part de toute personne normalement constituée une dénonciation percutante et infatigable . Une fois la folie meurtrière arrêtée, la clarification et la justice sont indispensables pour un retour décisif à la normale . Parmi les pires ennemis à combattre, il faut mentionner tout spécialement les « assassins de la mémoire » comme les appelle Pierre Vidal Naquet, car , si l'on ne parvient pas à préserver la mémoire d'un génocide, une « mémoire vigilante », selon les termes de Nicolas Mayugi, la machine infernale peut toujours ressurgir en d'autres temps , par d'autres acteurs et sous d'autres prétextes .

Mais, loin de nourrir la rancune ou le désir de vengeance, cette mémoire vise à conjurer à jamais la contamination et la continuation du « Mal Absolu » .

Le Burundi d'aujourd'hui semble plutôt orienté vers l'oubli et le miracle « vérité-réconciliation ». Un miracle programmé n'en est plus un . Une Commission de l'ONU qui voulait compléter ce mécanisme par l'instauration d'une « compétence judiciaire spéciale » n'a pas réussi à convaincre le gouvernement concerné .

Un autre défi que l'on ne peut oublier , c'est que le combat contre le génocide ne peut faire oublier les violences de masses qu'il provoque toujours, avec risques de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, tout aussi inamnistiables et imprescriptibles . Au lieu de s'épuiser dans des « guerres de génocides », chaque drame doit également faire l'objet d'une clarification objective et être soumis à l'épreuve de la vérité et aux rigueurs de la loi nationale et internationale . C'est ainsi , par exemple , que les horreurs de 1972 notamment au Burundi devraient faire l'objet d'une enquête internationale comme ceux de 1993 .

III.1. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNE.

La présence au sein des institutions politiques nationales de partis politiques et de personnes ayant participé à la conception et à l'exécution du génocide a bloqué, comme on devait s'y attendre, l'établissement des responsabilités tant individuelles que collectives . Cela a eu pour conséquence une culture de l'impunité , obstacle à toute velléité d'une justice saine et à tout rétablissement d'un ordre social humainement acceptable .

En d'autres termes, les « *assassins de la mémoire* » de diverses origines se sont retrouvés à l'avant-plan de la scène nationale, mus par les intérêts égoïstes les plus divers :

- génocidaires rompus à la technique de la dissimulation, du mensonge et du négationnisme;
- rescapés traumatisés et allergiques au moindre souvenir de l'enfer ;
- objecteurs de conscience ayant refusé l'ordre de tuer et échappé à la mort, mais toujours intimidés et menacés ;

- observateurs proches ou lointains , soi-disant non directement concernés et préférant le silence pudique à toute évocation du « mal absolu » , de peur d'être montrés du doigt comme « ennemis de la paix » .

Face à la « triste réalité », ce sont donc ces esprits paralysés qui se retrouvent, à l'aise avec la « politique de l'autruche » , la langue de bois, le discours conventionnel vide de toute substance et rendu parfois horriblement cynique par une désespérante prétention à la modération, à l'équilibre, voire même à la neutralité . Les plus dangereux « assassins de la mémoire » sont de cette race . De bonne ou de mauvaise foi, le résultat est malheureusement toujours le même : le « négationnisme » et le « révisionnisme », dont les dramatiques conséquences sont bien connues dans l'histoire de l'humanité .

III. 2. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNATIONAL .

Comme rappelé plus haut, la « Communauté Internationale » était massivement représentée aux « négociations secrètes » de San Egidio, au bout desquelles la rébellion a pu imposer aux représentants du Gouvernement, sous les applaudissements de l'assistance, la transformation d'un génocide dûment constaté par une « Commission Internationale d'Enquête » créée par l'ONU, en une « guerre de libération » contre le « monopole des Tutsi au pouvoir » . C'est le fameux « accord secret » signé le 10-03-1997 .

Le 21-02-2000, dans le cadre des fameuses « négociations » d'Arusha, un Sommet des Chefs d'Etat de la Région , auquel prenaient également part une forte Représentation du reste de la « Communauté Internationale » , a donné tout son appui à Nelson Mandela, Médiateur aux négociations publiques , qui devaient en fait servir de « couverture » pour la mise en application de l'accord signé à San Egidio . Etaient présents à ce Sommet : les présidents Yoweri Museveni de l'Uganda, Benjamin Mkapa de la Tanzanie, Pasteur Bizimungu du Rwanda, Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Joachim Chissano du Mozambique et Pierre Buyoya du Burundi, et le Vice-Président du Kenya, George Saitoti . Participaient également à ce Sommet : Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'OUA, Charles Josselin, Ministre Français Délégué à la Coopération, Peter Hain, ministre chargé des Affaires Africaines en Grande Bretagne, Louis Michel, chef de la diplomatie Belge, ainsi que Howard Wolpe, Envoyé Spécial des Etats-Unis pour la Région des Grands-Lacs .

Tout ce monde était donc réuni à maintes reprises pour applaudir la même erreur d'approche des ravages d'un génocide dont l'idéologie était déjà manifeste depuis le début de la seconde moitié du 20ème siècle . Tous les partis politiques, toutes les associations de la société civile qui se sont inscrits en faux face contre cette orientation injustifiable du « dossier-Burundi » se sont heurtés à la désapprobation systématique des représentants de la « Communauté Internationale » . C'est pour cette raison que pour le Burundi d'aujourd'hui, tout le monde a déjà constaté que les « transitions » dont parlent les politiciens d'ici et d'ailleurs ne sont qu'un « passage de la guerre à la guerre continuée » , et non un « passage de la guerre à la paix » .

CONCLUSION .

Il faudra bien, qu'un jour, émerge à nouveau dans notre pays, une conscience nationale agguerrie par toutes les tragédies de son histoire et capable de faire échec à l'intégrisme génocidaire et à toutes les violences, par une puissante dynamique d'auto-désintoxication collective . Car, il est urgent de remplacer le réflexe de tuer pour survivre par la passion de sauver pour vivre ensemble . Tous ces efforts doivent être consentis par le peuple éprouvé et appuyés ensuite par une solidarité humanitaire agissante.

Notre *Association pour la lutte contre le génocide*(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO) a été agréée par la loi Burundaise depuis le 19-08-1997, pour préserver sans exacerber la mémoire du génocide dûment constaté, réclamer justice et réparation pour les victimes et les rescapés et favoriser la protection de toute la société contre le Mal Absolu par la promotion du « PLUS JAMAIS ÇA »

Malheureusement, suspectée injustement et parfois étouffée par le pouvoir local et les représentants de la « Communauté Internationale », notre Association poursuit son chemin dans des conditions très difficiles . Nous restons malgré tout convaincus que la seule voie de sortie crédible pour le Burundi comme pour tout autre peuple aux prises avec le crime des crimes n'est autre que le recours à la loi nationale et au droit international ad hoc, sur base d'une vérité objective, après l'arrêt de la folie meurtrière . Aucun calcul politicien ne peut faire oublier que le génocide est un crime imprescriptible , inamnistiable et impardonnable , en vertu des pactes et conventions du droit international auxquels le Burundi a adhéré devant le concert des Nations .

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que ce crime des crimes a également secoué les pays voisins , comme le Rwanda et la République Démocratique du Congo , dans le cadre de cette solidarité humanitaire que nous appelons de tous nos voeux .

de l'UE au Burundi, Howard Wolpe, Envoyé Spécial du Président B. Clinton, Richard W. Bogosian, du Département d'Etat des USA, W.A.W. Nhlapo, Envoyé Spécial de la République Sud-Africaine , et Matteo Zuppi, de la Communauté San Egidio .

Les premières révélations de ces négociations de Rome ont produit un véritable choc dans l'opinion au Burundi . Le « Gouvernement en place » avait commencé par nier publiquement ce qu'il savait pertinemment , avant d'assumer finalement le défi lancé à tous ceux qui se sont engagés à lutter contre le génocide dûment constaté . En fait , les enjeux de ces négociations étaient équivoques et inavouables, parce que le génocide devait d'abord être banalisé, pour ensuite donner de force le pouvoir à la rébellion , faute de victoire militaire, quitte à négocier d'autres accords par la suite, après avoir démantelé l'armée coupable notamment du coup d'état sanglant du 21/10/1993 .

Et , finalement, les fameuses négociations d'Arusha ne furent qu'une couverture de la mise en application de l'Accord de Rome .

CHAPITRE III : LES DÉFIS DU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE AU BURUNDI

=====

L'horreur du génocide appelle de la part de toute personne normalement constituée une dénonciation percutante et infatigable . Une fois la folie meurtrière arrêtée, la clarification et la justice sont indispensables pour un retour décisif à la normale . Parmi les pires ennemis à combattre, il faut mentionner tout spécialement les « assassins de la mémoire » comme les appelle Pierre Vidal Naquet, car , si l'on ne parvient pas à préserver la mémoire d'un génocide, une « mémoire vigilante », selon les termes de Nicolas Mayugi, la machine infernale peut toujours ressurgir en d'autres temps , par d'autres acteurs et sous d'autres prétextes .

Mais, loin de nourrir la rancune ou le désir de vengeance, cette mémoire vise à conjurer à jamais la contamination et la continuation du « Mal Absolu » .

Le Burundi d'aujourd'hui semble plutôt orienté vers l'oubli et le miracle « vérité-réconciliation ». Un miracle programmé n'en est plus un . Une Commission de l'ONU qui voulait compléter ce mécanisme par l'instauration d'une « compétence judiciaire spéciale » n'a pas réussi à convaincre le gouvernement concerné .

Un autre défi que l'on ne peut oublier , c'est que le combat contre le génocide ne peut faire oublier les violences de masses qu'il provoque toujours, avec risques de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, tout aussi inamnistiables et imprescriptibles . Au lieu de s'épuiser dans des « guerres de génocides », chaque drame doit également faire l'objet d'une clarification objective et être soumis à l'épreuve de la vérité et aux rigueurs de la loi nationale et internationale . C'est ainsi , par exemple , que les horreurs de 1972 notamment au Burundi devraient faire l'objet d'une enquête internationale comme ceux de 1993 .

III.1. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNE.

La présence au sein des institutions politiques nationales de partis politiques et de personnes ayant participé à la conception et à l'exécution du génocide a bloqué, comme on devait s'y attendre, l'établissement des responsabilités tant individuelles que collectives . Cela a eu pour conséquence une culture de l'impunité , obstacle à toute velléité d'une justice saine et à tout rétablissement d'un ordre social humainement acceptable .

En d'autres termes, les « *assassins de la mémoire* » de diverses origines se sont retrouvés à l'avant-plan de la scène nationale, mus par les intérêts égoïstes les plus divers :

- génocidaires rompus à la technique de la dissimulation, du mensonge et du négationnisme;
- rescapés traumatisés et allergiques au moindre souvenir de l'enfer ;
- objecteurs de conscience ayant refusé l'ordre de tuer et échappé à la mort, mais toujours intimidés et menacés ;

- observateurs proches ou lointains , soi-disant non directement concernés et préférant le silence pudique à toute évocation du « mal absolu » , de peur d'être montrés du doigt comme « ennemis de la paix » .

Face à la « triste réalité », ce sont donc ces esprits paralysés qui se retrouvent, à l'aise avec la « politique de l'autruche » , la langue de bois, le discours conventionnel vide de toute substance et rendu parfois horriblement cynique par une désespérante prétention à la modération, à l'équilibre, voire même à la neutralité . Les plus dangereux « assassins de la mémoire » sont de cette race . De bonne ou de mauvaise foi, le résultat est malheureusement toujours le même : le « négationnisme » et le « révisionnisme », dont les dramatiques conséquences sont bien connues dans l'histoire de l'humanité .

III. 2. LES OBSTACLES AU COMBAT CONTRE LE GÉNOCIDE SUR LE PLAN INTERNATIONAL .

Comme rappelé plus haut, la « Communauté Internationale » était massivement représentée aux « négociations secrètes » de San Egidio, au bout desquelles la rébellion a pu imposer aux représentants du Gouvernement, sous les applaudissements de l'assistance, la transformation d'un génocide dûment constaté par une « Commission Internationale d'Enquête » créée par l'ONU, en une « guerre de libération » contre le « monopole des Tutsi au pouvoir » . C'est le fameux « accord secret » signé le 10-03-1997 .

Le 21-02-2000, dans le cadre des fameuses « négociations » d'Arusha, un Sommet des Chefs d'Etat de la Région , auquel prenaient également part une forte Représentation du reste de la « Communauté Internationale » , a donné tout son appui à Nelson Mandela, Médiateur aux négociations publiques , qui devaient en fait servir de « couverture » pour la mise en application de l'accord signé à San Egidio . Etaient présents à ce Sommet : les présidents Yoweri Museveni de l'Uganda, Benjamin Mkapa de la Tanzanie, Pasteur Bizimungu du Rwanda, Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Joachim Chissano du Mozambique et Pierre Buyoya du Burundi, et le Vice-Président du Kenya, George Saitoti . Participaient également à ce Sommet : Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'OUA, Charles Josselin, Ministre Français Délégué à la Coopération, Peter Hain, ministre chargé des Affaires Africaines en Grande Bretagne, Louis Michel, chef de la diplomatie Belge, ainsi que Howard Wolpe, Envoyé Spécial des Etats-Unis pour la Région des Grands-Lacs .

Tout ce monde était donc réuni à maintes reprises pour applaudir la même erreur d'approche des ravages d'un génocide dont l'idéologie était déjà manifeste depuis le début de la seconde moitié du 20ème siècle . Tous les partis politiques, toutes les associations de la société civile qui se sont inscrits en faux face contre cette orientation injustifiable du « dossier-Burundi » se sont heurtés à la désapprobation systématique des représentants de la « Communauté Internationale » . C'est pour cette raison que pour le Burundi d'aujourd'hui, tout le monde a déjà constaté que les « transitions » dont parlent les politiciens d'ici et d'ailleurs ne sont qu'un « passage de la guerre à la guerre continuée » , et non un « passage de la guerre à la paix » .

CONCLUSION .

Il faudra bien, qu'un jour, émerge à nouveau dans notre pays, une conscience nationale agguerrie par toutes les tragédies de son histoire et capable de faire échec à l'intégrisme génocidaire et à toutes les violences, par une puissante dynamique d'auto-désintoxication collective . Car, il est urgent de remplacer le réflexe de tuer pour survivre par la passion de sauver pour vivre ensemble . Tous ces efforts doivent être consentis par le peuple éprouvé et appuyés ensuite par une solidarité humanitaire agissante.

Notre *Association pour la lutte contre le génocide*(AC GÉNOCIDE-CIRIMOSO) a été agréée par la loi Burundaise depuis le 19-08-1997, pour préserver sans exacerber la mémoire du génocide dûment constaté, réclamer justice et réparation pour les victimes et les rescapés et favoriser la protection de toute la société contre le Mal Absolu par la promotion du « PLUS JAMAIS ÇA »

Malheureusement, suspectée injustement et parfois étouffée par le pouvoir local et les représentants de la « Communauté Internationale », notre Association poursuit son chemin dans des conditions très difficiles . Nous restons malgré tout convaincus que la seule voie de sortie crédible pour le Burundi comme pour tout autre peuple aux prises avec le crime des crimes n'est autre que le recours à la loi nationale et au droit international ad hoc, sur base d'une vérité objective, après l'arrêt de la folie meurtrière . Aucun calcul politicien ne peut faire oublier que le génocide est un crime imprescriptible , inamnistiable et impardonnable , en vertu des pactes et conventions du droit international auxquels le Burundi a adhéré devant le concert des Nations .

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que ce crime des crimes a également secoué les pays voisins , comme le Rwanda et la République Démocratique du Congo , dans le cadre de cette solidarité humanitaire que nous appelons de tous nos voeux .